



Royal Canadian Gendarmerie royale  
Mounted Police du Canada

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:Bid  
Receiving/Réception des soumissions**

**Bid Receiving Unit/Groupe de la réception des soumissions**

Procurement & Contracting Services  
Branch, Visitors Centre  
Royal Canadian Mounted Police  
73 Leikin Drive,  
Ottawa, ON K1A 0R2  
(613) 843-3798

**Facsimile Number for Amendments:** 613-825-0082

**AMENDMENT No 002 - INVITATION TO TENDER**

**MODIFICATION N° 002 - APPEL D'OFFRES**

**Tender to: Royal Canadian Mounted Police**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté l Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaries**

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Facsimile No. - No de télécopieur:  
Telephone No. - N° de telephone:

<b>Title-Sujet:</b> Construction d'un nouveau bâtiment au hangar d'air	
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 201602924	<b>Date</b> 7 novembre 2015
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 201602924	<b>Amendment No. - N° du modification</b> 003
<b>GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG</b>	
<b>Solicitation Closes -L'invitation prend fin</b> at - à 2 :00 p.m HNE on - le 12 novembre, 2015	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Destination	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b>  dale.rudderham@rcmp-grc.gc.ca	
<b>Telephone No. - No de telephone</b> 613-843-5313	<b>Fax No. - N° de FAX:</b> 613-825-0082
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>	
<b>Delivery Required - Livraison exigée:</b>	
<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	



## Une page de couverture de l'amendement signé doit accompagner votre offre.

**Modification003 du appel d'offres 201602924 a été créé pour répondre aux questions et réponses – Partie 2; et de fournir Addendum005 & 006 aux spécifications / dessins; et modifier la date de clôture; et de clarifier l'obligation d'assurance comme suit**

### **1. QUESTIONS ET REPONSES – PARTIE 2 :**

- Q30. Qui est responsable pour les permis de construire?  
R30. *Pour accélérer le projet, la GRC a commencé et va remplir la demande de permis de construire.*
- Q31. S'il vous plaît fournir les spécifications pour le plancher grille encastrable.  
R31. *S'il vous plaît référence à la section 3.5 de l'Addendum003*
- Q32. S'il vous plaît fournir les spécifications de taille et de persiennes pour porte D4 indiqué sur le dessin A302  
R32. *S'il vous plaît référence à la section 5.1 de l'Addendum005 & la section 6.5 de l'Addendum006*
- Q33. Fournir les spécifications pour les opérateurs de porte.  
R33. *S'il vous plaît référence à la section 6.1 de l'Addendum006*
- Q34. Fournir des éclaircissements et des détails pour les volets roulants. Est l'intention d'avoir l'obturateur ouvert sur automatique F / Une opération encore quitter le O / H porte comme il est et non reliés entre eux?  
R34. *S'il vous plaît référence à la section 5.3 de l'Addendum005*
- Q35. Qui fournit et installe des chaises Lazy Boy?  
R35. *S'il vous plaît référence à la section 5.4 de l'Addendum005*
- Q36. Qui installe les stations de travail fournis par le client?  
R36. *S'il vous plaît référence à la section 5.5 de l'Addendum005*
- Q37. Il n'y a pas de spécifications pour la tablette réglable dans la chambre 111.  
R37. *S'il vous plaît référence à la section 5.6 de l'Addendum005*
- Q38. Élévation avant de portes d'entrée indiquent hauteur étant 2755mm, mais le calendrier de la porte lit 2135mm. Si l'élévation est d'être 2755mm, hauteur sous plafond envisager une obstruction dans les zones de plate-forme ainsi que l'apparence extérieure. Peut Transon allège peut être considéré?  
R38. *S'il vous plaît référence à la section 5.7 de l'Addendum005*
- Q39. Poussiez-vous s'il vous plaît à clarifier ce que les spécifications de l'obturateur enroulement d'incendie est le 3 / A200? Il n'y a pas de spécifications en ce qui concerne ce feu roulant  
R39. *S'il vous plaît référence à la section 5.8 de l'Addendum005*
- Q40. Il est également référencé sur le calendrier de la porte A302  
R40. *S'il vous plaît référence à la section 5.9 de l'Addendum005*
- Q41. S'il vous plaît clarifier les exigences d'assurance



- R41. S'il vous plaît voir la partie 3 de cet modification
- Q42. S'il vous plaît expliquer pourquoi il n'y a pas de spécification pour la membrane pare-air.  
R42. *S'il vous plaît référence à la section 6.3 de l'Addendum006*
- Q43. Il n'y a pas d'informations pour le joint vertical au niveau des jonctions de deux panneaux métalliques isolés horizontales.  
R43. *S'il vous plaît référence à la section 6.7 de l'Addendum006*
- Q44. The Appendix 1 – RCMP Certificate is just a blank template and the boxes must be ticked off on the Certificate so that we know what insurance is to be carried for these two projects.  
A44. *S'il vous plaît voir la partie 3 de cet modification*
- Q45. SA06 DURÉE DES TRAVAUX: L'entrepreneur doit exécuter et de terminer les travaux dans les 24 semaines ou 33 Scheduling. 5 La date d'achèvement substantiel des travaux est prévue pour les 50 jours civils après l'attribution du contrat. L'entrepreneur décerné est d'adhérer à cette date.  
R45. *L'appel d'offres est le document de priorité, donc selon SA06 achèvement doit être dans les 24 semaines suivant l'attribution du contrat.*
- Q46. Je remarquai le plan de classement n'a pas été inclus dans l'amendement; cela sera émis avant la fermeture?  
R46. *S'il vous plaît référence à la section 6.4 de l'Addendum006*

**2. S'il vous plaît SUPPRIMER page de couverture, Sollicitation Closes –L'invitation prend fin in full;**

**Et REMPLACER par le suivant:**

**Sollicitation Closes –L'invitation prend fin**

**at - à 2 :00 p.m HNE  
on - le 12 novembre, 2015**

**1. S'il vous plaît SUPPRIMER Annexe 2 - RCMP Certificate Of Insurance / Attestation D'assurance – GRC;**

**Et REMPLACER par l'Annexe 2 - RCMP Certificate Of Insurance / Attestation D'assurance – GRC ci-jointe**

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MEMES**



**Royal Canadian Mounted Police**  
**Gendarmerie royale du Canada**

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et emplacement des travaux		N° de contrat.		
Construction d'un nouveau bâtiment au hangar d'air, 2000 Research Road, Ottawa ON		N° de projet		
		201602924		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel <b>Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC)</b>				

Genre d'assurance (Exigé lorsque coché)	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité civile des entreprises <input type="checkbox"/> Responsabilité complémentaire/excéd.				Par sinistre \$ \$	Global général annuel \$ \$	Global - Risque après travaux \$ \$
<input type="checkbox"/> Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
<input type="checkbox"/> Responsabilité pollution des entreprises				\$	<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement	Global \$
<input type="checkbox"/> Responsabilité maritime				\$		
<input type="checkbox"/> Responsabilité aérienne				\$	<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement	Global \$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

\_\_\_\_\_

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

\_\_\_\_\_

Numéro de Téléphone

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date J / M / A



**Royal Canadian Mounted Police**  
**Gendarmerie royale du Canada**

<p><b>Généralités</b></p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p><b>Responsabilité civile des entreprises</b></p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Dynamitage.</li><li>b) Battage de pieux et travaux de caisson.</li><li>c) Reprise en sous-œuvre.</li><li>d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.</li></ul> <p>La police doit comporter:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) un « Plafond par sinistre » d'au moins <b>5 000 000 \$</b>;</li><li>b) un « Plafond global général » d'au moins <b>10 000 000 \$</b> par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.</li><li>c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins <b>5 000 000 \$</b>.</li></ul> <p>Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p><b>Assurance des chantiers / Risques d'installation</b></p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est <b>pas inférieur à la somme de la valeur du contrat</b> plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2</a>).</p>
<p><b>Responsabilité pollution des entreprises</b></p> <p>La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à <b>1 000 000 \$</b> par incident ou par événement et suivant le plafond global.</p>	<p><b>Responsabilité maritime</b></p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés. La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.</p>	<p><b>Responsabilité aérienne</b></p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de <b>5 000 000 \$</b> par incident ou par événement et suivant le plafond global.</p>